MAIRIE D'ESCHENTZWILLER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.
Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H30.

Nombre de membres en exercice : **15**

Présents **13**
M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Charles GRAFF, Mme Catherine WEIGEL, Mme Denise HERTH, M. Noël MULLER, Mme Isabelle DEBECKER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Patricia ROLLAND, Mme Sophie BOEGLIN, M. Michel JENATTON, Mme Natacha MEYER

Absents excusés et non représentés **1**
Mme Karine RISBOURG

Absents non excusés : **0**

Ont donné procuration : **1**
M. Jean-Luc REIBEL à M. Jean-Jacques VOGELSPERGER

Secrétaire de séance : Mme Catherine WEIGEL

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire de mairie

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le vendredi 24 juin 2022 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) Approbation et signature du procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2022
B) Modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel

II/ AFFAIRES FINANCIERES

A) Panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente : étude de faisabilité
B) Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - Passation d'une convention entre la

IG

commune d'Eschentzwiller et de Rixheim

C) Demande de subvention exceptionnelle du conseil de fabrique

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

A) Dénomination d'une place au centre du village

B) Implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique Rue de Mulhouse sur le parking entre la salle polyvalente et l'étang

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

A) Remerciements

B) Informations diverses

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 19 MAI 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 19 mai 2022 a été adressé aux conseillers le mardi 31 mai 2022. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de Mme Karine RISBOURG, excusée sans procuration donnée, M. Jean-Luc REIBEL, excusé sans procuration donnée, Mme Sophie BOEGLIN, excusée avec procuration donnée à Mme Isabelle DEBECKER, M. Michel JENATTON, excusé avec procuration donnée à M. Charles GRAFF et Mme Natacha MEYER, excusée avec procuration donnée à Mme Denise HERTH.
Il invite le Conseil municipal à délibérer.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 19 mai 2022,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation,
DECIDE de le signer dans le registre des délibérations.

B) MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES ET DECISIONS NE PRESENTANT NI UN CARACTERE REGLEMENTAIRE NI UN CARACTERE INDIVIDUEL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.
A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

IG

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.
Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune d'Eschentzwiller afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Monsieur le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, à savoir qu'à compter du 1er juillet 2022, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera effectuée sous forme électronique sur le site de la commune
DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

II/ AFFAIRES FINANCIERES

A) PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE : ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 janvier 2022, le conseil municipal a donné son accord pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente située 2, rue de Mulhouse et que ces travaux (pose des panneaux et honoraires de l'architecte) ont été autorisés et prévus au BP 2022.
A ce titre, une demande de subvention a été déposée auprès de M2A et auprès de la préfecture pour la DSIL.
Les deux entités ont répondu favorablement à la demande de la commune. A titre informatif, sur la base d'un coût total de 122.926,00 € H.T., m2A pourra verser jusque 45.000 € et la préfecture 36.878 €.

IG

A présent, une étude de faisabilité approfondie doit être réalisée.
Un devis de la société IMAEE de Mulhouse a été réceptionné en mairie pour un montant de 2.800 € H.T. soit 3.360,00 € TTC.
M2A et la région Grand Est peuvent également subventionner cette étude.

Aussi, le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

- Commune 20% soit 560 € H.T.
- Région 70% soit .1960 € H.T.
- M2a 10% soit 280 € H.T.

L'étude pourrait débuter dès juillet 2022.
Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider cette étude de faisabilité approfondie et de solliciter M2A et la Région Grand Est pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de cette opération.
Il invite le conseil municipal à délibérer.

VU la délibération du conseil municipal prise dans sa séance du 21 janvier 2022,
VU la nécessité de réaliser une étude de faisabilité approfondie pour la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation locales sur la toiture de la salle polyvalente située 2, rue de Mulhouse à Eschentzwiller,
VU l'offre présentée par le cabinet IMAEE de Mulhouse,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de réaliser de cette étude en juillet 2022
DECIDE d'inscrire le montant global de cette étude au BP 2022 en investissement dépenses à l'article 21318 « autres bâtiments publics »
DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est.
DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de M2A
APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette étude
DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

B) INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME : PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ESCHENTZWILLER ET DE RIXHEIM

Monsieur le Maire rappelle que par délibération prise par le conseil municipal dans sa séance du 19 juin 2015, une convention avait été passée avec le service d'urbanisme de la mairie de Rixheim pour instruire et élaborer des dossiers d'urbanisme.
Celle-ci avait pour objet de définir les modalités opérationnelles de la prestation.
Les évolutions règlementaires en matière de dématérialisation amènent une transformation conséquente de l'urbanisme et des modifications doivent donc être apportées à la précédente convention.
Les conseillers municipaux trouveront en ANNEXE 1 le projet de convention qui a été transmis par la mairie de Rixheim.
Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que cette nouvelle convention propose une clé de répartition permettant à Rixheim de refacturer la quote-part d'Eschentzwiller pour l'utilisation d'un nouveau logiciel d'urbanisme et modifie également légèrement les tarifs sollicités jusqu'à

IG

présent pour l'instruction des dossiers.
Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
VU la convention présentée par les services de la mairie de Rixheim,
VU les crédits prévus au budget primitif 2022, service commune,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

APPROUVE la conclusion d'une nouvelle convention avec la commune de Rixheim ;
APPROUVE les termes de la convention
AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

C) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DE FABRIQUE

Monsieur le Maire informe que la mairie a réceptionné en date du 13/05/2022 du Conseil de Fabrique d'Eschentzwiller une demande exceptionnelle de subvention.
En effet, des travaux de pose d'une nouvelle marquise au-dessus de la porte du presbytère ont été effectués bénévolement par les membres et ont fait suite à la réfection des façades du presbytère par la commune.
Le conseil de fabrique sollicite donc la commune pour la prise en charge exceptionnelle du matériel utilisé pour créer la marquise soit 1063,76 €
Il invite le conseil municipal à délibérer.

VU la demande présentée par courrier en date du 13/05/2022 par le Conseil de Fabrique
VU les factures jointes,
ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 1.063,76 € au Conseil de Fabrique de Eschentzwiller pour la fourniture du matériel nécessaire à la création d'une marquise,
DECIDE de prélever cette somme des crédits disponibles dans le BP 2022 en dépenses de fonctionnement à l'article 6574
AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

JG

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

A) DENOMINATION D'UNE PLACE AU CENTRE DU VILLAGE

Clément Kirchhoffer, natif d'Eschentzwiller et fidèle habitant de la commune est décédé le 13 mars 2015 à l'âge de 68 ans.
Cet homme, attaché à la terre, au labeur, s'est engagé toute sa vie au service des autres. Il a été sapeur-pompier à partir de 1975, président de l'amicale des sapeurs-pompiers de 1990 à 2013, conseiller municipal de 1977 à 2001, membre puis président du Conseil de Fabrique de l'église de 1993 à 2015.
Clément était une personne très visible dans la commune. Toujours prêt à aider les autres, notamment les personnes âgées, il savait mobiliser de nombreux bénévoles pour mener à bien les tâches qu'il prenait en main.
Homme droit, d'un tempérament jovial et d'une belle ouverture d'esprit, il n'hésitait pas à défendre ses opinions. De nombreux habitants et membres du conseil municipal d'Eschentzwiller gardent de lui un souvenir très personnel.
Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénommer la place enherbée au centre du village située entre l'église et la rue des Tilleuls « Place Clément KIRCHHOFFER ».
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de dénommer « Place Clément KIRCHHOFFER » la place enherbée située au centre du village entre l'Eglise et la rue des Tilleuls
DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

B) IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE RUE DE MULHOUSE SUR LE PARKING ENTRE LA SALLE POLYVALENTE ET L'ETANG

La commune a été contactée par une société dénommée STATION-E basée à Boussy-Saint-Antoine (91).
Cette dernière souhaiterait implanter, rue de Mulhouse à Eschentzwiller, sur le parking situé entre la salle polyvalente et l'étang communal une station de recharge multiservices.
Ce parking cadastré AG 01 appartient au domaine privé de la commune.
La station envisagée serait équipée d'une borne 24 DC, d'un mât de 11,88m faisant office d'antenne relais pour la téléphonie mobile et de casiers servant à la livraison de colis. Elle permettrait également la recharge de 2 véhicules électriques à travers la mise à disposition de 2 places de parking.
Selon un entretien avec la gestionnaire de patrimoine de la société, l'installation de cette station n'aurait aucun coût pour la commune hormis la mise à disposition gracieuse de 2 places de stationnement.
En contrepartie de l'emprise au sol de la station dans l'espace vert (5m²), la commune percevrait un loyer annuel de 250 € TTC.
Une telle installation dans le village permettrait d'une part à certains usagers du pôle médical, de

JG

la banque et du salon de coiffure de pouvoir recharger leur véhicule pendant le temps d'attente et d'autre part aux habitants de disposer d'une meilleure couverture de téléphonie mobile.
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire
VU la proposition de la société STATION-E de BOUSSY SAINT ANTOINE (91)
CONSIDERANT que la parcelle sur laquelle la station sera implantée est une propriété privée de la commune d'Eschentzwiller,
CONSIDERANT les avantages que cette station pourrait offrir aux habitants d'Eschentzwiller et aux usagers des commerces eschentzwillerois
SUR proposition de Monsieur le Maire
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 0 voix pour, 14 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'autoriser l'implantation d'une station multiservices dans la commune
DECIDE de mettre à disposition gratuite de la société STATION-E 2 places de stationnement sur le parking référencé AG 01 situé rue de Mulhouse entre la salle polyvalente et l'étang communal
DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

La proposition visant à implanter une borne de recharge multiservices est donc refusée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés.

V/ AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

A) **REMERCIEMENTS**
- De M. Georges SCHAUB pour le panier garni offert à l'occasion de son anniversaire
- De Mme Brigitte PALDUPLIN pour le panier garni offert à l'occasion de son anniversaire

B) **DIVERS**
- Une aide aux institutrices sera engagée à compter du 01/09/2022 à l'école primaire d'Eschentzwiller. Ce contrat aidé par l'état aura une durée initiale de 12 mois et pourra être reconduit pour une année. La personne retenue pour ce poste a pu bénéficier du programme de Pôle Emploi pour réaliser une semaine d'immersion. L'institutrice concernée par cette aide et la candidate retenue ont apprécié le travail effectué conjointement durant cette semaine.

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h05.

JG

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal d'Eschentzwiller de la séance du 30 juin 2022

Ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) Approbation et signature du procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2022
B) Modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel

II/ AFFAIRES FINANCIERES

A) Panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente : étude de faisabilité
B) Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - Passation d'une convention entre la commune d'Eschentzwiller et de Rixheim
C) Demande de subvention exceptionnelle du conseil de fabrique

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

A) Dénomination d'une place au centre du village
B) Implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique Rue de Mulhouse sur le parking entre la salle polyvalente et l'étang

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

A) Remerciements
B) Informations diverses

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal d'Eschentzwiller de la séance du 30 juin 2022

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
IFFRIG Gilbert	Maire		
LIPP Pierre	1er adjoint		
CAMPILLO Adrienne	2ème adjointe		
VOGELSPERGER Jean-Jacques	3ème adjoint		
ROLLAND Patricia	4ème adjointe		

IG

GRAFF Charles	Conseiller municipal		
MULLER Noël	Conseiller municipal délégué		
JENATTON Michel	Conseiller municipal		
RISBOURG Karine	Conseillère municipale		
WEIGEL Catherine	Conseillère municipale		
BOEGLIN Sophie	Conseillère municipale déléguée		
DEBECKER Isabelle	Conseillère municipale		
MEYER Natacha	Conseillère municipale		
HERTH Denise	Conseillère municipale		
REIBEL Jean-Luc	Conseiller municipal		

IG